

# 23ème Régiment d'Infanterie de Ligne



Année	Principaux engagements et combats	références internes
1914	<b>Opérations d'Alsace et Victoire de Lorraine: Mulhouse, Rodern, Aspach, Dornach, Saint-Dié Spitzenberg</b>	<i>21, 134, 135</i>
1915	<b>Guerre dans les Vosges: La Chapelotte, La Fontenelle</b>	<i>200</i>
1916	<b>Bataille de la Somme: Bois de Hem, Monacu, Bois de Riez, Bouchavesnes</b>	<i>304</i>
1917	<b>Champagne: Loivre, Bermericourt</b>	<i>20, 30</i>
1918	<b>Locre La Vesle, Oulchy-le-Château Roulers, Audemars</b>	<i>121 125, 133 169</i>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

le *deuxième* jour du mois de *juin* l'an mil huit cent quatre-vingt neuf à *trois* heures du *soir*  
de *Jean Marie Cusset*, né le jour d'hier à sept heures du matin rue  
*des Minimes*, fils de *Pierre Cusset*, marchand ambulant, âgé de quarante  
*ans*, absent pour voyage et de *Jeanne Lafont*, sans profession, âgée de vingt-cinq  
*ans*, domiciliés sus-dite maison sur la déclaration  
par *M<sup>me</sup> Crémège*, sage-femme, rue prolongée *St-Louis* 12 l'enfant a été reconnu  
*masculin* ainsi qu'il résulte du certificat de *M<sup>r</sup> le Docteur Médecin Bernard* à ce délégué, Témoins  
*Toulouse Antoine Geriès*, âgé de *soixante* ans, rue *Poussouville* 12 et *Jean*  
*âgé de soixante-cinq* ans, rue *Lafaille* 13, journaliers, non parents,  
et signé avec la dite *Crémège* sage-femme  
sus soussigné, adjoint au Maire de Toulouse officier public de l'Etat civil, délégué par lui, lecture préalablement faite à la  
et aux Témoins.

*Crémège*

*Geriès*

*Roques*

Le Maire,

*A. Roques*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS



► Imprimer

## mémoire des hommes

► Fermer la fenêtre

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom..... *Cusset*

Prénoms..... *Charles Auguste*

Grade..... *1<sup>er</sup> Lt*

Corps..... *23 Régiment Inf Cl*

N° Matri. { *7389* au Corps. — Cl. *1914*

          { *1170* au Recrutement *9<sup>e</sup> Gaudens*

Mort pour la France le..... *30 Mars 1918*

à..... *Front Meuzien (MARNE)*

Genre de mort..... *Disparu*

..... *Jugement rendu*

Né le..... *7 Février 1894*

à..... *Neufes* Département..... *H<sup>e</sup> Gers*

Arr<sup>e</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N°.

---

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le..... *3 Octobre 1918*

par le Tribunal de..... *9<sup>e</sup> Gaudens*

acte ou jugement transcrit le..... *10 Novembre 1918*

à..... *Neufes*

N° du registre d'état civil..... *9<sup>e</sup> Gers*

269-705-1022. [20454]



Sépultures de guerre  
- fiche de renseignements -[▶ Fermer la fenêtre](#)[▶ Imprimer](#)

## Identité :

Nom : OUSSET  
Prénom : Charles  
Grade :  
Unité : 23° R.I.C.  
Matricule :  
Recrutement :  
Classe  
Date de décès : 30/05/1918  
Lieu de décès :

Mention: « Mort pour la France »

## Lieu d'inhumation :

Département : Marne  
Commune : CORMICY  
lieu : Nécropole nationale "LA MAISON BLEUE"  
Type de sépulture : Tombe individuelle  
Carré :  
Rang :  
N° : 7119  
Indice :

Géré par : Direction des Pensions des Statuts et de la Réinsertion Sociale  
Direction Interdépartementale chargée des anciens combattants à Metz

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatorze et le neuf  
février, à huit heures du matin;

Par devant nous, Jurca Jean Maire, officier de l'état  
civil de la Commune de Melle, arrondissement de St-Gaudens,  
département de la Haute-Garonne,

Il comparu: le S<sup>r</sup> Dur et Baptiste, âgé de quarante  
ans, cultivateur, demeurant à Melle, lequel nous a présenté  
un enfant du sexe masculin, né à Melle, aujourd'hui, à deux  
heures du matin, fils de lui déclarant et de Ribet Thérèse,  
"Né pour la France"  
le 30 Mai 1918  
à Mazon  
et Jeanne  
Né pour la France"  
le 30 Mai 1918  
à Mazon  
et Jeanne  
mariés, auquel enfant on a donné les prénoms de Charles Auguste.

Présents: les S<sup>rs</sup> Tourquet Jean, âgé de quarante-deux  
ans, cultivateur, demeurant à Melle et Desprats Auguste,  
âgé de trente-deux ans, instituteur, demeurant à Melle, lequel,  
ainsi que le père, ont signé avec nous le présent acte, après lecture.

Desprats Auguste

le Maire =  
Dur et Baptiste Jurca Jean

N<sup>o</sup> 28  
Transcription  
Dées  
Cusset Charles  
Auguste  
Mort pour  
La France

L'an mil neuf cent vingt un et le quinze Novembre  
Monsieur le Procureur de la République du tribunal  
civil de première instance de Saint-Gaudens, nous  
a requis de transcrire, l'extrait de Jugement déclaratif  
de décès qui suit :

Extrait des minutes du Greffe du tribunal civil  
de première instance de l'Arrondissement de  
Saint-Gaudens département de la Haute-Garonne,  
République Française, au nom du peuple  
Français, en la loi du huit décembre mil-  
neuf cent quinze ; le Procureur de la République  
souligné, en les pièces ci jointes desquelles  
il résulte que le Sieur Cusset Charles Auguste



Vu le réquisitoire d'autre part nous  
commettons Monsieur Pourmarède juge pour  
présenter le rapport de l'affaire de ce jour.  
Fait en la chambre du conseil du tribunal à  
St. Gaudens, le trente un Octobre mil neuf cent vingt  
le Président Léon Abadie

### Jugement.

Attendu que les faits exposés dans la requête  
sont constants, au vu des pièces du dossier, qu'il  
existe donc des présomptions graves précises  
et concordantes permettant de conclure au  
décès du sieur Ousset Charles, Auguste.  
Par ces motifs, le tribunal oui M. Pourmarède  
Juge en son rapport et Monsieur le Procureur  
de la République en ses conclusions, après  
en avoir délibéré conformément à la loi.  
Dit que Ousset Charles, Auguste, né à Melles  
le neuf février, mil huit cent quatre vingt quatre,  
fils de Baptiste et de Ribet Thérèse, célibataire  
domicilié à Melles, soldat au vingt troisième  
régiment d'infanterie, est mort pour la France  
le trente Mai, mil neuf cent dix huit à Muzon,  
(Marne)

Dit que le présent jugement qui tiendra  
lieu d'acte de décès, sera transcrit sur les  
registres de l'année courante de la commune  
de Melles et que mention du dit jugement  
sera faite à la suite de la table annuelle  
de l'année du décès tant sur le double qui  
existe à la mairie de Melles que sur le double  
déposé au greffe.



L'expédition pourra désormais être délivrée  
du dit jugement comme acte de décès.

Dit que le présent jugement sera étendu et  
expédié sur papier libre et enregistré gratis;  
Fait et prononcé en audience publique du  
tribunal civil de Saint Gaudens, l'an mil  
neuf cent vingt un et le trente un Octobre par  
M<sup>r</sup> Abadie Président, Berliat et Pommaret Juges,  
M<sup>e</sup>grie Procureur de la République, et Perbost  
commis greffier.

Signé Abadie Président, et Perbost commis greffier,  
Visti pour timbre et enregistré gratis, le deux  
Novembre mil neuf cent vingt un, folio huit  
cage seize.

Reçu gratis, le receveur Signé Albarel.

En conséquence le Président de la République  
mande et ordonne à tous huissiers, sur ce  
requis, de mettre le présent à exécution;

Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de  
la République près les tribunaux de pre-  
mière instance d'y tenir la main, à tous les  
commandants et officiers de la force publique  
de prêter main forte lorsqu'ils en seront  
légalement requis, pour expédition conforme  
contenant quatre rôles, délivrés à M<sup>e</sup> le Procureur de  
la République sur sa requête.

Saint Gaudens le sept Novembre mil neuf cent vingt un  
Le Greffier Signé illisible, suit le cachet du tribunal de S<sup>t</sup> Gaudens.  
Transcrit par nous Jean Marie Desplan Maire  
de Mellet, officier de l'état civil de la dite commune  
le seize Novembre mil neuf cent vingt un

Desplan Louis Marie Maire